

L'émcrier

Numéro 18

Bulletin Municipal de PIÉGROS-LA CLASTRE

juillet 2004

Directrice de Publication : Sylvie Sarial

Sommaire

Page 1 : Édito

Page 2 : Cimetière

Page 3 : A.D.S.L.
Urbanisme

Pages 4 : Ordures ménagères

Pages 5 : Aide à domicile

Pages 6 / 8 : Pompiers

Pages 9 : Saint Médard

Page 10 / 11 : Sport

Page 12 : Architecture

Page 13 : Retraite à l'école

Page 14 : Le Campagnard

Page 15 : Marché de Nuit
Don du sang

Page 16 : Recette
Jardinage

Édito

Clastroises, clastrois,

Le temps égraine les saisons, inexorablement, voici revenues les vacances pour certains, les moissons pour d'autres, la « saison » touristique.

A peine entend-on le chahut des élections, le brouhaha des adeptes du « dieu football » de notre calme commune, si calme ... trop calme ? Plusieurs questions se bousculent : que doit-on faire de notre commune ? commune dortoir ou lieu de vie ? Qu'attendent les nouveaux arrivants ? Quel avenir au pays ?...

Les jeunes partent, la communauté agricole peine à vivre, peu d'activité commerciale, un plan d'occupation des sols proche de ses limites, un tissu industriel faible où seuls quelques artisans mettent en avant un savoir faire certain avec pour conséquence un budget limité.

Heureusement, beaucoup ne veulent pas voir mourir le village, en témoignent le dynamisme de nos associations, l'afflux de bénévoles lors des manifestations, l'entrain de notre nouveau gérant de commerce qui organise quelques animations suscitant l'engouement de jeunes et de moins jeunes, le maintien de services publics contre vents et marées tel la poste, la mairie, de nouveaux lieux d'hébergement pour vacanciers en mal de verdure, quelques actions menées en intercommunalité comme la halte-garderie, le contrat temps libre passé avec la C.A.F., les balcons de la Drôme et d'autres dont nous aurons l'occasion de vous parler prochainement.

C'est pourquoi efforçons nous d'encourager toutes initiatives créant un lieu de vie, un lien entre les habitants. Il ne faut pas tout attendre de la municipalité mais elle doit s'efforcer de donner les moyens à tout ceux qui veulent apporter leur concours pour animer notre commune, dans le respect des lois, des libertés individuelles et de la volonté de chacun.

Bonnes vacances à tous !

L'équipe de la rédaction

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie :

Mardi : 14h00 - 17h00 ; Mercredi : 09h00 - 12h00 ; Jeudi : 14h00 - 17h00 ;

Vendredi : 09h00 - 12h00 et 14h00 - 18h30

☎ : 04 75 40 01 04 / 📠 : 04 75 40 06 55 / ✉ : mairie.piegrosclastre@wanadoo.fr

Agrandissement Cimetière

Engagée courant 2002, l'étude sur la disponibilité des places de notre cimetière, a très vite laissé entrevoir la nécessité d'un agrandissement.

D'une part, s'appuyant sur la réglementation en vigueur, il est recommandé de garder disponible une bonne vingtaine de places. A ce jour, seules cinq à six places sont libres.

D'autre part, notre commune ayant vu sa démographie augmenter rapidement ces dernières années, notamment avec des familles nouvelles, un manque important se fait sentir pour les années à venir.



Cimetière communal actuel

L'étude :

Etudié dans un premier temps par Monsieur Roux, architecte à Aouste, le dossier dût être relayé, à la demande de Monsieur l'architecte des bâtiments de France, par le cabinet Sempervirens et Monsieur Florin, architecte paysagiste à Livron. Des contraintes supplémentaires ainsi qu'un certain contre-temps ont ralenti ce projet.

L'agrandissement, sur 1200 mètres environ, prévoit la mise à disposition de 109 emplacements de tombes et 52 emplacements en colombarium (dans une 2ème tranche). En effet, au vu de la demande croissante pour la crémation, le conseil municipal a jugé opportun de prévoir cet aménagement.

Un passage reliant l'ancien cimetière au nouveau sera réalisé. Un local « poubelles », deux points d'eau et une végétalisation adaptée seront mis en place. Un portail supplémentaire permettra l'accès aux personnes ainsi qu'aux véhicules des pompes funèbres. Des bancs seront installés. Dans une deuxième tranche, la partie parking sera réaménagée.

Enfin, n'oublions pas l'achat du terrain qui a pu se faire sans difficultés avec la compréhension du propriétaire.

Prenant en compte les critères de sélection obligatoires (Coût, prestations, délai de réalisation...), la consultation d'une quinzaine d'entreprises a permis au conseil municipal, en date du 1^{er} Juillet, d'effectuer son choix.

Le début des travaux est prévu pour l'automne.

Le financement :

Le financement des travaux, estimé à 67 000 €.HT, est possible grâce à la dotation globale de fonctionnement (aide de l'état) qui s'élève à 17 580 Euros. D'autre part, la subvention apportée par le conseil général de la Drôme est de l'ordre de 19 583 Euros. Ainsi, la part à charge directe de la commune, hors TVA, est de 29 837 Euros, soit environ 44 % du montant total des travaux.

A.D.S.L.

Pour faire suite à l'article paru dans notre dernier numéro de l'Encrier, plusieurs éléments sont venus compléter la demande d'équipement pour notre commune. Tout d'abord, vous avez bien voulu répondre nombreux à l'enquête et nous vous en remercions.

A l'initiative de Monsieur le maire, en séance du conseil municipal du 16 Janvier dernier, Monsieur Hermans de la société Collet Consultant basée sur notre commune, a présenté plusieurs technologies, et notamment le système WI-FI (relais hertzien). Celui-ci, disponible actuellement a l'avantage de couvrir l'ensemble de la commune, néanmoins il met en avant un suivi et une gestion un peu lourde.

D'autre part, Monsieur le maire, en compagnie de ses collègues élus de Mirabel et Blacons, de Montclar et Piégros-La Clastre ont reçu en notre mairie, Monsieur Coullaud de France Télécom qui a bien voulu nous présenter les projets pour les années à venir.

Fin Mai, sous l'impulsion du conseil général et de son président Didier Guillaume, une convention a été signée avec France télécom, l'objectif final étant que le territoire drômois soit couvert à 100%. Cette convention stipule que les communes couvertes par un central téléphonique de plus de 600 abonnés (800 actuellement pour l'équipement nous concernant) seront desservies courant 2005. Compte tenu des contraintes techniques, l'auto-commutateur situé à Mirabel et Blacons sera donc équipé aux frais du distributeur. Cela permettra de couvrir pratiquement en totalité notre commune.

Avec une cinquantaine de demandes à ce jour pour notre commune, nous invitons toutes les personnes qui ne se seraient pas signalées en mairie de bien vouloir s'en rapprocher afin que notre demande soit la plus étayée possible.

Ne restera plus en 2005, qu'aux personnes désireuses d'utiliser l'ADSL de souscrire un abonnement auprès des différents opérateurs.

Urbanisme : Les piscines

La réglementation :

Article R421-1 du code de l'urbanisme : « Quiconque désire entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations, doit, au préalable, obtenir un permis de construire ».

Toutefois, le permis de construire n'est pas exigé pour des ouvrages qui, en raison de leur nature, ou de leur très faible dimension ne peuvent être qualifiés de construction. Dans ce cas, il y a application de l'article R422-2 : **les piscines non couvertes sont soumises à une « Déclaration de Travaux »**.

La « déclaration de Travaux » obligatoire :

Depuis plusieurs années, notre commune a vu s'implanter plusieurs ouvrages de ce type. S'il est agréable de pouvoir se rafraîchir en ces temps de canicule, nous ne devons toutefois pas oublier les démarches nécessaires. Exception faite aux piscines gonflables, qu'elles soient en structure assemblée ou en matériaux durs, enterrées ou hors-sol, ce document est obligatoire.

Disponibles en mairie, ces imprimés permettront aux personnes ayant omis cette déclaration de régulariser leur dossier. Merci d'avance.

Sécurité des piscines :

Afin d'endiguer le nombre de décès accidentels par noyade dans les nombreuses piscines privées, le législateur est intervenu avec la loi n° 2003.9 relative à la sécurité des piscines. Celle-ci stipule :

- à compter du 1^{er} janvier 2004, les piscines non closes privées doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité normalisé....., ceci dès la construction. Le constructeur doit fournir une note technique indiquant le système de sécurité retenu.

- à compter du 1^{er} janvier 2006, les propriétaires de piscines existantes (construction avant 2004) doivent équiper leurs piscines d'un dispositif de sécurité normalisé.

Communauté de Communes du Crestois

La communauté de Communes du Crestois (C.C.C.) vous informe :

Depuis le 1er janvier 2003, la Communauté de Communes du Crestois gère le ramassage des ordures ménagères ainsi que les deux quais de transfert situés sur son territoire.

Le ramassage des ordures ménagères sur les zones collectées a lieu :

- les mardi et vendredi matin à partir de 13 h 00 sur la commune de Piégros-La Clastre,
- les lundi et jeudi matin (déposer les sacs fermés impérativement avant 7 h 30) sur la commune de Mirabel et Blacons,
- les lundi, mercredi et vendredi matin (déposer les sacs fermés impérativement avant 7 h 00) sur la commune d'Aouste Sur Sye.

Des conteneurs spécifiques destinés à recevoir :

- les verres,
- les plastiques,
- les cartons,



sont répartis sur l'ensemble du territoire de la C.C.C. Afin de diminuer au maximum les coûts liés au tri des ordures ménagères, il est indispensable que chaque citoyen effectue ce tri au préalable.

Horaires d'ouverture des quais de transfert :

Mirabel et Blacons :

- lundi : 13 h 30 - 17 h 30,
- mardi : fermé,
- mercredi : 13 h 30 - 17 h 30,
- jeudi : 8 h 00 - 12 h 00,
- vendredi : fermé,
- samedi : 08 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h 30.

Aouste Sur Sye :

- lundi : 09 h 00 à 12 h 00,
- mardi : 09 h 00 à 12 h 00,
- mercredi : 09 h 00 à 12 h 00,
- vendredi : 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00,
- samedi : 09 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Les habitants des trois communes adhérentes à la C.C.C. peuvent indifféremment déposer leurs ordures ou déchets à l'un ou l'autre des quais dans la limite des horaires d'ouverture.

Seul le quai de transfert d'Aouste Sur Sye reçoit les déchets verts et les gravats des particuliers, uniquement pour de petites quantités.

Association d'Aide et de Services à Domicile D'Aouste Sur Sye, Mirabel et Blacons et Piégros-La Clastre

Cette Association exerce son activité sur ces trois communes, et ce, depuis une trentaine d'années ; les permanences sont assurées à Aouste sur Sye au siège social de l'association, place Gabriel Bonnard, chaque lundi après midi et mercredi matin et à la Mairie de Mirabel et Blacons une fois par mois.

L'activité de l'association, avec le concours de onze aides ménagères, représente plus de 7000 heures d'aide à domicile auprès de 70 personnes en service prestataire, c'est-à-dire soit pour le compte des caisses de retraite, soit pour les dossiers d'A.D.P.A., et 2000 heures en service mandataire auprès de 11 personnes aidées pour leur propre compte. En 2002, 12 personnes étaient aidées sur notre commune.

En effet pour votre maintien à domicile, si vous avez des heures octroyées avec l'aide et la participation de votre Caisse de Retraite ou si vous souhaitez y accéder en direct, à titre payant, l'association peut être l'intermédiaire et gérer l'emploi, la paye, les formalités diverses pour votre compte. Ainsi, en cas de maladie, ou de vacances de l'aide ménagère, l'association s'occupe de son remplacement afin que le service ne soit en aucun cas perturbé et interrompu.

N'hésitez pas à contacter l'Association d'Aide et de Services à Domicile aux heures de permanences au n° 04 75 25 06 75 ou laissez un message sur le répondeur afin que la secrétaire de l'association, Madame Josette Faure, puisse reprendre contact avec vous.

« Réflexion sur les aides ménagères »

*Quand au soir de la vie, lorsque tout se déchaîne,
Des deuils, l'isolement, ainsi que les ennuis
Et que chaque matin, apporte aussi ses peines
Vous n'avez plus d'ardeur, vous êtes anéanti.*

*C'est alors que survient votre aide ménagère
Un rayon de soleil entre en votre foyer.
Tout est changé soudain, la vie n'est plus la même
Elle est là, vous aidant, et vous êtes calmé.*

*Qu'est-ce au juste, mes amis, qu'une aide ménagère ?
C'est l'abeille au travail, sans en être lassée
Nous les voyons allant, toujours souples et légères
Elles apportent un baume auprès des isolés ;*



*Faut-il des provisions, les voilà qui s'affairent
C'est chez le pharmacien ou même le crémier
Vous êtes dépanné, c'est vraiment une affaire
Avec elle souvent, tout est solutionné.*

*Grâce à elle aussi, et vous pouvez m'en croire
Nous retrouvons l'espoir en la fraternité
En la bonté des cœurs, en la hauteur de l'âme,
Ce sont des relations, pour plus d'humanité.*

Plan Canicule : Conseils

En cas de fortes chaleurs cet été, chacun de nous est appelé à respecter quelques règles de bon sens :

- Boire régulièrement (eau, jus de fruits...) même si l'on n'éprouve pas vraiment de soif, et ne pas sortir de chez soi aux heures les plus chaudes,
- Se rafraîchir avec des brumisateurs,
- En cas de mal être n'hésitez pas à contacter soit votre médecin, la mairie ou le Centre Local d'Information et de Coordination/Permanence d'Accueil et d'Orientation Gériatologique (CLIC/PAOG) au 04.75.25.17.46.,
- Ouvrir l'œil sur son entourage familial ou bien de voisinage, surtout lorsqu'il s'agit de personnes fragilisées par l'âge ou la maladie ou d'enfants en bas âge, afin de prévenir les risques de déshydratation.



Combattre les effets de la sécheresse

Centres d'Incendie

Les responsables du Centre de secours d'Aouste au Conseil municipal

A l'invitation de Monsieur le Maire en séance du conseil municipal en date du 16 Janvier 2004, les responsables du centre de secours Gaston Buis ont présenté à l'assemblée leur organisation ainsi que les différents moyens dont ils disposent. Lionel Chèze, Adjudant Chef et chef de centre, a pu dresser un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue en 2003 à Aouste, en compagnie des maires des 4 communes lors de l'arrivée et de la présentation du colonel Bodino, directeur départemental des sapeurs-pompiers de la Drôme. Un bilan des différentes interventions a été effectué, que ce soit en matière d'incendie, d'accidents de la circulation, ou encore en matière d'accidents domestiques.

Monsieur le Maire a pu en profiter pour souligner les excellents rapports qu'il entretient avec les sapeurs-pompiers d'Aouste. Il a tenu à rappeler l'implication et les services rendus ces dernières années sur notre commune, mais malheureusement aussi le lourd tribut payé notamment dans les drames de Loriol et du Var.



Les Sapeurs-pompiers

Aux cotés de leurs homologues professionnels et militaires, 85% des sapeurs pompiers français (soit 200 000) sont volontaires. Sous tutelle du ministère de l'intérieur, leurs missions sont, non seulement de porter secours aux victimes, mais aussi de prévenir, protéger et lutter contre les incendies, sinistres et catastrophes de toute nature. En Drôme, 400 professionnels, mais surtout 2000 volontaires mettent leur compétence à disposition des autorités locales.

Le financement du service départemental d'incendie et de secours repose sur les contributions des collectivités locales et du conseil général, calculées sur le nombre d'interventions et le statut des sapeurs-pompiers intervenants. Pour 2004, la charge pour notre commune est de 9500 €.

La vallée de la Drôme, comme partout en France, connaît une augmentation des interventions, un manque d'effectif et de disponibilité, un manque d'attrait pour un employeur à embaucher un sapeur-pompier. Autant d'éléments qui fragilisent le système de secours basé sur un engagement citoyen volontaire permettant un étroit maillage du territoire. Seule, une proximité des secours et une prise de conscience globale contribueront à l'égalité de tous face aux secours.

et de Secours

Le centre de secours Gaston Buis

Créée en 1845, la compagnie des sapeurs-pompiers d'Aouste comptait 56 hommes. Aujourd'hui, sous la responsabilité de Lionel Chèze, Adjudant Chef, avec des moyens en matériel plus conséquents et un effectif quasi constant de 19 volontaires dont une femme, les sapeurs-pompiers Aoustois interviennent sur les communes de Aouste sur Sye, Cobonne, Mirabel et Blancs et Piégros la Clastre dans le cadre d'un 1^{er} appel. Ils oeuvrent aussi sur 27 autres communes en renfort direct.

En 2003, 257 interventions ont été effectuées, soit une augmentation de 54% sur les trois dernières années. Pour assurer leur mission, ils disposent d'une ambulance, d'un véhicule 4X4 polyvalent, de 2 véhicules incendie (un en urbain et l'autre en feu de forêt).

Coté effectif, malgré les difficultés à recruter, il est encourageant de voir que plusieurs jeunes volontés se révèlent. Soulignons la présence de notre ami Clastrois Jean Marc Clary qui a rejoint le centre de secours de Aouste en ce début d'année, après avoir œuvré de nombreuses années à Crest.

Si ces vocations vous tentent, ou pour tous autres renseignements, vous pouvez contacter le Chef du Centre de secours Aoustois le jeudi à partir de 18h00 au 04 75 40 65 97, ou vous rendre à la caserne rue Gustave Gresse à Aouste sur Sye, où un accueil chaleureux vous attend.

La lutte contre les incendies

La défense des forêts contre les incendies est une préoccupation prioritaire dans tout le sud de la France. Elle s'organise avec la participation du Département, et du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Les risques sont quantifiés en fonction de la nature de la végétation et du relief. A la moindre alerte, les services de secours se mobilisent et interviennent.

Avec une superficie boisée importante et une fréquentation de nos forêts permanente, notre commune est reconnue comme « commune à risques ». Ainsi, lorsque nous nous promenons, lorsque nous allumons notre barbecue, ou pour tout écobuage, soyons vigilants et prudents. Il en va de notre sécurité.

J...

La réglementation en matière de prévention des risques d'incendie :

Arrêté Préfectoral du 21 janvier 1997 :

Deux zones à risques :

* En zone rurale, les risques de départ de feu sont principalement liés à l'existence d'une installation (maison d'habitation, hangar, atelier, simple cabanon, ...). Abaisser la probabilité d'incendie consiste à diminuer la masse végétale combustible. *Tout propriétaire doit procéder à des opérations de débroussaillage dans un rayon de 50 mètres par rapport à l'installation.*

* En zone urbaine, les friches sont susceptibles d'une fréquentation humaine plus importante. L'existence de broussailles représente à elle seule une menace sérieuse. *Le propriétaire doit procéder au débroussaillage de la totalité de sa ou ses parcelles, qu'une installation soit présente ou non.*

PERSONNES		MOIS	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
NON Propriétaires...	Art. 3 TOUS VÉGÉTAUX		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Art. 6 TOUS VÉGÉTAUX Vent fort (>40 Km/h)		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Propriétaires et ayants droit	Art. 6 TOUS VÉGÉTAUX Vent faible (<40 Km/h)		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Feux interdits													
FORMALITÉS à accomplir avant toute incinération	● Dépôt obligatoire d'une déclaration en mairie, contre récépissé, au moins 48 h à l'avance. Double à envoyer au S.D.I.S.													
	● Incinération libre, sous la responsabilité du propriétaire ou ayant-droit.													
Complément d'information : D.D.A.F. DRÔME - Tél. : 04 75 82 50 13														
DEFINITIONS	Période «très dangereuse»	: juillet, août.												
	Période «dangereuse»	: février, mars.												
	«Espaces sensibles»	: bois, forêts, plantations (forestières), reboisements, landes, maquis.												

Arrêté préfectoral du 15 Juin 2004 :

* Interdiction à toute personne de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur des espaces sensibles et à moins de 200 mètres de ceux-ci, à savoir : forêts, plantations forestières, landes.

* Interdiction de tout usage de barbecues dans les mêmes zones sensibles.

* Interdiction de fumer dans ces mêmes lieux.

Le débroussaillage :

* Elimination de tous les végétaux secs et des arbustes réputés très inflammables :

- Tous les genêts,
- Toutes les ronces.

* Elimination des arbustes situés sous les arbres dans le but d'éviter la propagation du feu,

* Coupe des herbes qu'elles soient sèches ou vertes,

* Elagage des branches mortes ou vivantes jusqu'à une hauteur minimale de 2 mètres,

évitant ainsi l'embrassement,

* Evacuation des végétaux coupés, par incinération ou par broyage.

Saint Médard - un lieu magique

En 1165, des hommes ont choisi ce lieu pour y construire un monastère, d'abord habité par des chanoines de St Augustin qui redescendaient au monastère attendant à l'église de La Clastre pendant les mois d'hiver ; c'est en 1304 que les bâtiments furent donnés à l'abbaye St Antoine en Viennois. Les Antonin, mi-clercs, mi-mendiants, utilisèrent ce site isolé comme un hôpital : leur spécialité était de soigner les lépreux et les personnes atteintes du « mal des Ardents ». on désignait ainsi une terrible épidémie qui faisait des milliers de victimes et que l'on sait aujourd'hui véhiculée par la consommation d'une variété de seigle empoisonné par un champignon vénéneux. Mais rapidement le nombre des moines diminue ainsi que la somme des revenus qui permettaient d'entretenir les bâtiments. Au 15^{me} siècle, le monastère abrite seulement 4 religieux et l'église se dégrade. En 1600 il n'y avait plus que 2 ermites qui vivaient sur le site.

Source : « Piégros la Clastre - histoire et tourisme » de Jean-Noël Couriol

Depuis plusieurs générations, chaque lundi de Pentecôte, des pèlerins montent vers Saint Médard.

Cette année, nous étions une cinquantaine, âgés de 6 à 70 ans, venus des villages environnants, grim pant chacun à son rythme, parfois à l'aide de bâton.

Nous étions admiratifs devant l'effort que devaient fournir certains pèlerins pour atteindre le sommet.

La messe célébrée par le père Legendre nous redonna du cœur pour poursuivre notre cheminement...

Puis ce fut le moment d'un joyeux partage autour d'un repas tiré du sac à la chapelle Saint Médard située à quelques minutes du monastère.

A 858 mètres. d'altitude, perchée sur la crête, cette chapelle offre une vue exceptionnelle.

Devant la beauté du lieu, chacun a ses raisons de rester silencieux et émerveillé. Que l'on soit croyant ou non croyant on ressent la même émotion.

Lorsqu'on prend le temps de contempler ce chef-d'œuvre naturel, cela nous ramène à l'essentiel et peu à peu un sentiment de paix nous envahit.

C'est sans doute pour cela qu'il y a presque 1000 ans, des moines ont choisi ce haut lieu pour y vivre une aventure spirituelle.

Pour information, les permanences pour les inscriptions au catéchisme de la rentrée 2004/2005, auront lieu le mardi 14 septembre 2004 de 16h30 à 18h30 et le mercredi 15 septembre 2004 de 16h00 à 18h00 à la cure de Mirabel et Blacons.

La Communauté St Julien des 3 Becs

Le Grand Braquet

Quelques nouvelles de notre roi de la bicyclette, Guillaume. Après la superbe saison passée en cadet 2^{ème} année, au sein du Vélo Club d'Aouste, Guillaume Bonnafond a décidé d'élargir son horizon en intégrant l'équipe du Cheylard, sorte d'antichambre de l'élite du cyclisme.

Pour cette année, le passage en junior 1^{ère} année risquait de s'avérer difficile et le fait d'évoluer dans une équipe performante lui permettrait d'enregistrer une expérience bénéfique.

Entre temps, présélectionné pour un stage avec l'équipe de France à Fontainebleau au bataillon de Joinville, en novembre 2003, pour des tests physico technique, il est classé meilleur junior français 1^{ère} année.

Aussi après deux stages à Voguë et à Majorque d'une semaine, il entame sa saison avec les seniors à Charol (11^{ème}), Montmeyran avec les nationaux (19^{ème}), Montélier (2^{ème}).

Il ramène déjà deux bouquets, lors d'une course à Sarras et une course nationale à Romans en deux étapes.

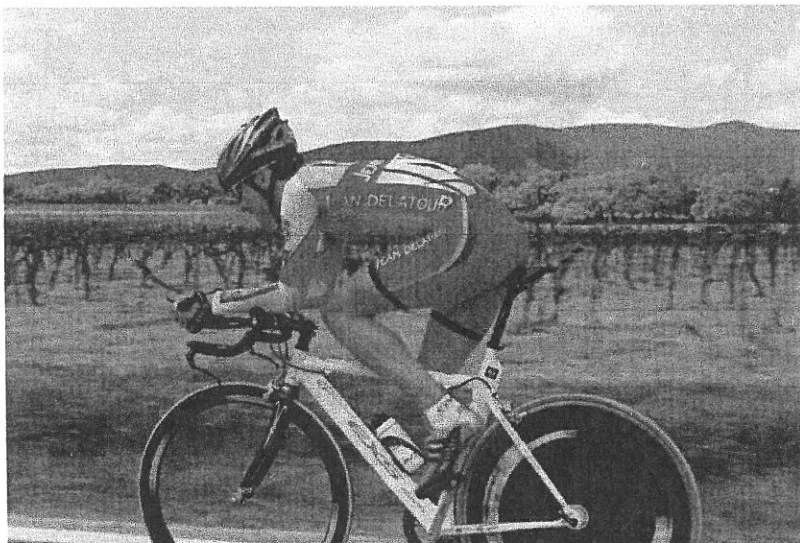
Il honore sa 1^{ère} sélection avec le groupe France lors de la « Flèche ardéchoise » les 10 et 11 avril où il finit 22^{ème} parmi les meilleurs juniors mondiaux.

Il participe également au challenge national en trois manches : 1^{ère} course en Bretagne (17^{ème}), 2^{ème} course à Chalon en Champagne (Chute) et 3^{ème} course à Macon.

Enfin, il obtient une belle 17^{ème} place lors de la « classique des Alpes », autre internationale junior.

Fort de ce début de saison tonitruant, gageons que la suite sera de la même trempe. S'entraînant toujours avec Dominique Bard qui prépare lui-même les J.O. Handisport, Guillaume se trouve dans une période de progression rapide.

Physiquement affûté, 1.83 m. pour 65 Kg, ce garçon pourrait encore faire des étincelles avant le mois de décembre.



Guillaume en plein effort

Sous les Paniers

Quelques nouvelles de notre club local de Basket. Le 2 juillet dernier s'est déroulée la traditionnelle assemblée générale qui clôture chaque saison. Dans son rapport moral, Monsieur le Président a vivement remercié entraîneurs, joueurs, arbitres et bénévoles qui permettent au Basket Piégros-La Clastre de fonctionner. Nonobstant les résultats (l'important c'est de participer) qui sont tout à fait honorables, il a tenu à souligner la bonne organisation relative aux animations et festivités proposées toute l'année. De nouvelles personnes ont ainsi pu intégrer l'équipe organisatrice et ceci dans un bon esprit. Dans son rapport financier, Madame la Trésorière a pu mettre en évidence la bonne santé du club, malgré les sommes importantes reversées au comité du Basket.

Ensuite, après avoir récompensé plusieurs joueurs méritants, Monsieur le Président a rappelé que toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour la saison prochaine (entraîneur, arbitre, bénévole...) ainsi que pour l'organisation de la traditionnelle « vogue des Croulants » les 3, 4 et 5 septembre, puis il a clôturé l'assemblée, non sans avoir auparavant remercié les représentants des communes voisines, dont Monsieur Joël Mottet Président de la C.C.C. et Monsieur Gilles Magnon Maire présents à cette assemblée, notamment pour l'organisation des « Balcons de la Drôme ». Monsieur le Président informe l'assemblée que le projet de salle de sport, à l'étude est toujours à l'ordre du jour au niveau intercommunal. Un vin d'honneur fut offert à l'issue de la cérémonie et rendez-vous fut pris pour les prochaines échéances.

Le Club Basket Piégros-La Clastre



Les Minimes et leur entraîneur Pierre

Architecriture

Ce fut pour des élèves de CP - CE1 un projet de découverte du patrimoine local : ses bâtiments, ses places, ses rues et ses passages, sa fontaine. Des lieux fréquentés chaque jour mais qui ne sont souvent qu'un décor.

Ce fut une année avec des professionnels : urbaniste, architecte, géographe du CAUE, maçon local ; mais aussi pour changer son regard et être acteur, avec un artiste plasticien.

Se promener, regarder, dessiner, parler, faire des plans, depuis le mois de novembre les enfants se remplissent du village et d'images du monde entier.

Lire et écrire sont les deux apprentissages à 6,7 ans, alors ils ont décrit des gratte-ciel ou des yourtes, des tours de contrôle aérien ou des salles de réunion tribale en bambou.

Et puis Pierre, artiste local est venu montré des sculptures modernes, et emmené les yeux enfantins dans des ombres ou des clartés, suivre des lignes ou s'arrêter dans des recoins.

Au printemps, certains d'entre vous ont rencontré de drôles de fourmis porter leur étrange butin rouge, et construire des installations sur la place, à un croisement, sur le terrain de boules. Mille excuses pour les petits dérangements.

Nous sommes aussi partis à la rencontre d'autres lieux :

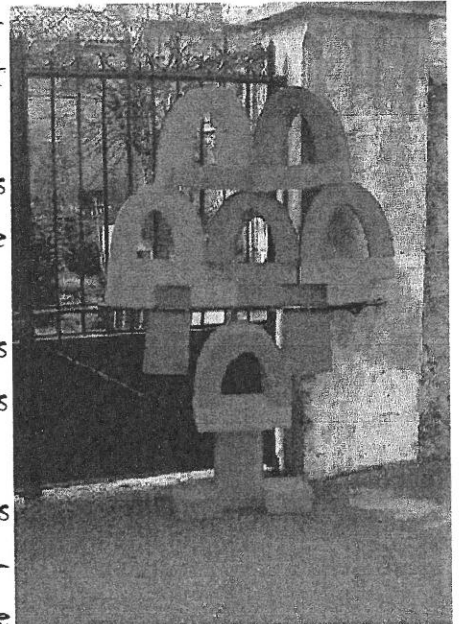
Grignan, son village, son château et son jardin labyrinthe. Une journée bien pleine pour écouter une guide si attentionnée, dessiner avec une étrange maîtresse, danser sur le toit de l'église, et se protéger du vent.

Aubenasson si proche, et son hameau nouveau. Une visite sous la pluie avec ses bâtisseurs en terrain mouvementé.

Des images, des rencontres, des échanges, et de la création, les enfants n'ont pas chômé.

Il ont terminé, le 5 juin, par une matinée d'exposition de photos de dessins, de textes, à l'école, et d'œuvres plastiques dans le village.

Autant de travail ne serait pas envisagé sans le soutien des deux municipalités du RPI scolaire, sans l'aide de son Amicale bien nommée, et sans le dévouement d'une flopée de parents que je me permets d'embrasser.



Philippe

Instituteur de CP - CE1

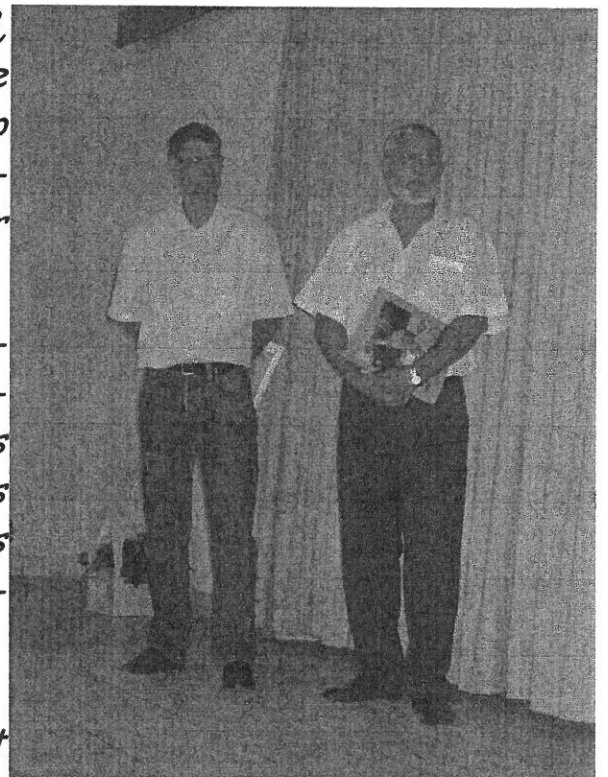
Retraite à l'école

Ce mardi 29 juin, jour des grandes vacances pour les élèves de l'école primaire et maternelle, était aussi un jour marquant pour la plupart des habitants de Mirabel et Blacons et Piégros la Clastre : une page se tournait pour notre R.P.I., ou plus exactement deux pages. En effet, deux personnes qui ont joué un rôle important lors de la création de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal, et ce jusqu'à ce jour, fêtaient leur départ à la retraite : il s'agit de Daniel Jean, directeur de l'école de Mirabel et Blacons, qui le fut également sur notre commune, et Jean-Noël Casanova, chauffeur du car assurant les nombreuses navettes, indispensables au bon fonctionnement de notre R.P.I.

Une assemblée très importante était venue leur témoigner sa reconnaissance et une série de surprises a jalonné le déroulement de la soirée : hommages rendus par les maires des deux communes, l'Amicale laïque, Michel Bellier, surprise préparée par les collègues du R.P.I., chanson interprétée par « une chorale » composée d'anciens élèves, venus très nombreux à cette occasion, parmi lesquels se trouvaient les « 90C », chansons en français et en anglais interprétées par les élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'année scolaire qui vient de s'achever... bref, de quoi procurer beaucoup de joie et d'émotion. Tout cela suivi de la remise des cadeaux et un apéritif offert par les municipalités.

Enfin, la soirée s'est achevée par un pique-nique très convivial devant la salle polyvalente de Mirabel et Blacons, une soirée très sympathique, où nos deux nouveaux retraités ont pu constater combien la population de nos communes les tenait en estime, une belle soirée qui réchauffe les cœurs.

Bonne et très longue retraite à Daniel et à Casa !



Daniel Jean et Jean-Noël Casanova

Le Campagnard

Bonjour à tous,

Je profite de ces quelques lignes qui m'ont été gracieusement allouées dans l'Encrier pour vous présenter rapidement le Campagnard nouvelle formule que j'ai le plaisir d'animer au quotidien pour vous servir depuis le 1er avril.



Quelques uns ont pu le constater par eux-mêmes, outre les activités de bar et de restauration qui ont été maintenues et sur lesquelles je reviendrai plus loin, le Campagnard vous propose désormais de la charcuterie des Limouches à emporter ainsi que des pâtisseries, des bonbons, des glaces, des produits régionaux...

Une télé a également été installée dans le bar afin d'assurer la retransmission en direct des grands événements sportifs dans une ambiance joviale et conviviale tout au long de l'année. Le restaurant vous propose tous les midis

en semaine une formule avec plat du jour ainsi que sa carte tous les midis et tous les soirs. La possibilité est offerte à ceux qui le souhaite d'emporter le plat du jour en pensant dans la mesure du possible à amener ses plats...

Tous les vendredis midi les moules frites sont au menu ainsi que les autres jours de la semaine sur réservation pour des groupes avec plusieurs formules intéressantes.

Les pizzas sont au rendez-vous tous les vendredis et samedis soirs et bientôt tous les soirs en saison à consommer sur place ou à emporter. À noter en nouveauté la réalisation de plaques de pizza grand format pour vos soirées et banquets.

Des soirées à thème ont déjà eu lieu et la suivante aura lieu le 16 juillet prochain pour le marché de nuit à l'occasion duquel un repas avec « toro à la broche » accompagné d'un spectacle musical interactif avec orgue de barbarie vous sera proposé suivi d'un bal ouvert à tous.

Pensez bien à réserver, les places sont limitées pour le repas.

Je profite de l'occasion pour remercier les associations locales ainsi que la commune pour le coup de pouce fourni pour l'organisation de ces soirées.

Je souhaite d'avance la bienvenue au Campagnard à tous ceux qui le souhaitent et salue bien chaleureusement tous ceux que j'ai le plaisir d'avoir déjà comme clients et que je remercie de leur fidélité et de leur gentillesse.

Cyrille



MARCHÉ DE NUIT

Vendredi 16 juillet 2004

Repas proposés par « le Campagnard »

«Toro à la broche »

Réservations au 04.75.40.60.15.



DON DU SANG



JEUDI 15 JUILLET

de 16 h 30 à 19 h 00

Au Centre Rural d'Animation

Bavarois aux fraises

Pour 4/6 personnes

Préparation : 30 minutes

Repos : 6 heures au frais

Ingrédients :

400 g. de fraises

- Crème : - 2 jaunes d'œufs,
 - 1/8 de litre de lait (environ 1 verre),
 - 50 grammes de sucre,
 - 100 grammes de crème fraîche,
 - 1 blanc d'œuf,
 - 1 sachet de sucre vanillé,
 - 4 feuilles de gélatine.



Travaillez les jaunes d'œufs avec le sucre. Lorsque le mélange est mousseux, versez le lait chaud. Faites chauffer et épaissir à feu doux. Laissez tremper la gélatine dans un bol d'eau froide 5 minutes. Essorez-la bien et laissez-la fondre dans la crème chaude. Laissez refroidir.

Battez le blanc en neige ferme avec le sucre vanillé. Ajoutez la crème fraîche. Mélangez cette préparation à la crème refroidie. Ajoutez les fraises coupées en tranches. Chemisez un moule à cake de papier sulfurisé. Versez le mélange. Faites-le prendre au réfrigérateur. Pour servir démoulez sur un plat long.

Recette du Guignolet (apéritif)

- 1.5 kg de sucre
- 1 kg de griottes
- 4 l. de bon vin
- 1 l. d'eau de vie
- 1 bâton de vanille

Filter au bout de 2 mois et mettre en bouteille, boire très frais.

Jardinage : Trucs et Astuces

NOUVELLE LUNE



PREMIER QUARTIER



PLEINE LUNE



DERNIER QUARTIER



La LUNE JEUNE ou LUNE TENDRE est celle située entre la NOUVELLE LUNE et le PREMIER QUARTIER.

On appelle LUNE VIEILLE celle qui se situe entre le DERNIER QUARTIER et la NOUVELLE LUNE.

Petits trucs de jardinage pour avoir une meilleure récolte :

En lune jeune, semer haricots, petits pois, pois gourmands.

En lune vieille, semer carottes, salades, poireaux, oignons, courges, courgettes...

On dit que les pommes de terre semées en lune nouvelle, ou lune jeune, sont généralement moins grosses mais la récolte est plus importante que celles semées en lune vieille qui sont plus grosses mais dont la quantité est plus limitée.

On dit que si le foin est coupé en lune vieille, les animaux le mangent mieux que s'il est coupé en lune jeune.